

FORMATION ÉQUIPIER DE PREMIÈRE INTERVENTION - EPI

N° d'organisme de formation CPI : 11 95 05360 95

PUBLIC CONCERNÉ :

- ♦ Personnes désignées pour intervenir en cas de départ de feu.

PRÉ-REQUIS :

- ♦ Aucun

DURÉE DE LA FORMATION :

Deux heures trente environ de face à face pédagogique réparties comme suit :

- ♦ Environ deux heures de face à face pédagogique ;
- ♦ Environ une demi-heure de manipulation d'extincteurs sur feux réels.

Chaque session est limitée à 10 personnes maximum.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Être capable de donner l'alarme et l'alerte
- ♦ Intervenir efficacement sur un départ de feu en attendant l'arrivée des secours extérieurs
- ♦ Savoir mettre en œuvre et utiliser les extincteurs
- ♦ Connaître et appliquer les procédures et les consignes de sécurité de l'établissement
- ♦ Devenir un acteur actif de la prévention incendie dans son établissement

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Exposés interactifs
- ♦ Démonstrations effectuées par le formateur
- ♦ Mises en situation des stagiaires lors des exercices d'extinction sur feux réels

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

- ♦ Supports pédagogiques numériques exclusifs réalisés par CPI (via vidéoprojecteur) ;
- ♦ Mise en place d'un générateur de flammes parfaitement sécurisé (hauteur de flamme contrôlée, coupure d'urgence, etc.) et écologique (ne génère aucune émanation polluante, aucune fumée, aucun résidu, etc.) ;
- ♦ Mise à disposition d'extincteurs de formation durant la partie pratique (fournis par CPI) ;
- ♦ Remise d'un support pédagogique sous la forme d'un livret à chaque stagiaire.

CONTENU DE LA FORMATION :

1^{ère} Partie : Théorie *(sous réserve de la mise à disposition d'une salle de réunion)*

- ♦ Rappel des consignes de sécurité inhérentes à l'entreprise *(en cas d'incendie)*
- ♦ Les différents numéros d'urgences
- ♦ Le message d'alerte
- ♦ Le triangle du feu, les classes de feux, les différents types d'agents extincteurs
- ♦ Les dangers des fumées et des gaz chauds
- ♦ La spécificité des risques propres à l'établissement
- ♦ Les différents types d'extincteurs
- ♦ Le fonctionnement et la mise en œuvre des extincteurs
- ♦ L'attaquage du feu

2^{ème} Partie : Pratique *(sous réserve de mise à disposition d'un espace extérieur hors voie publique)*

Manipulation des extincteurs sur feux réels :

- ♦ Les feux de solides
- ♦ Les feux d'origine électrique
- ♦ Les feux de liquides inflammables
- ♦ Les feux de gaz *(exemple : fuite de gaz enflammée...)*

MODALITES D'EVALUATION DES COMPETENCES :

Evaluation des compétences lors de la séquence pratique

TARIF :

- ♦ Sur devis / nous consulter

COMPÉTENCES DE NOS FORMATEURS :

Nos formations et exercices sont réalisés par des conseillers techniques - formateurs spécialisés dans la prévention des risques d'incendie et d'explosion

UN SAVOIR FAIRE RECONNU ET DES FORMATIONS SUR MESURE :

- ♦ Nos formations sont conformes aux réglementations en vigueur
- ♦ Nos formations répondent aux recommandations des sociétés d'assurance
- ♦ Nos offres sont le résultat de nombreux échanges avec nos clients depuis plus de 60 ans
- ♦ Nos formations sont personnalisées selon vos besoins et vos priorités

INFORMATIONS UTILES :

- ♦ Les conseillers techniques – formateurs interviennent avec leur propre matériel informatique (ordinateur, vidéoprojecteur...). Pour le bon déroulement de la formation, il sera nécessaire de leur mettre à disposition une salle de réunion adaptée à la nature et au type de formation. Celle-ci devra être équipée d'un mur blanc, d'un écran blanc ou d'un téléviseur avec connectique(s) HDMI afin que les supports visuels et audio-visuels puissent y être projetés ou diffusés. Le nombre de places assises disponibles doit être adapté au nombre de participants inscrits
- ♦ Possibilité d'effectuer la partie pratique à l'intérieur d'un établissement (hangar, parking...) en cas d'intempéries à condition d'avoir une hauteur minimum sous plafond de 4 mètres.
Nous consulter pour toute demande particulière

NOTA : Manipulation des extincteurs

Une place de stationnement devra impérativement être mise à disposition du formateur dans l'enceinte de l'établissement, ainsi qu'une aire libre équivalente à trois places de stationnement (soit environ 40m²) à proximité immédiate de cette même place

APRÈS LA FORMATION ?

- ♦ Un compte-rendu de la formation vous sera transmis par voie postale et/ou numérique ;
- ♦ L'attestation originale de présence, complétée par les stagiaires, vous sera également transmise avec le compte-rendu

DELAI ET MODALITE D'ACCES

- ♦ L'accès à nos formations peut être initiée soit par l'employeur soit à l'initiative d'un salarié avec l'accord de ce dernier
- ♦ Une fiche d'étude formation est éditée et renseignée avant l'envoi d'un devis, afin de s'assurer de la cohérence de la prestation souhaitée, et pour faciliter les échanges administratifs et pédagogiques
- ♦ L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges
- ♦ Délai d'accès : 7 jours minimum suivant nos disponibilités mutuelles

ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- ♦ Tous nos formateurs, de par leurs expériences des établissements sociaux et médico-sociaux sont sensibilisés aux situations de handicap
- ♦ Nous veillons au respect des conditions d'accueil des publics concernés et étudions au cas par cas toutes les situations de handicap afin d'envisager une intégration dans la formation
- ♦ Lorsque la formation est réalisée en intra, le client s'engage à mettre à disposition des locaux accessibles et nous communique son registre public d'accessibilité